



Communiqué de presse

4 juin 2015

CERTIFICATS / PASTILLES POUR FAVORISER LES VEHICULES LES MOINS POLLUANTS :

CHAMONIX FAVORABLE A LA DEMARCHE EN PROPOSANT DE L'ETENDRE A TOUS LES VEHICULES

Suite à l'annonce par la ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie, intervenue le 2 juin, d'une démarche d'identification des véhicules les moins polluants, voici le positionnement de la commune de Chamonix-Mont-Blanc, exprimé par son maire, Eric FOURNIER :

« Cette démarche est intéressante car elle n'a pas de visée coercitive et repose sur la motivation des collectivités concernées : confrontée à un problème récurrent de pollution atmosphérique en période hivernale, la vallée de Chamonix a présenté un certain nombre de mesures en février 2015 dont l'une est pleinement conforme à l'annonce ministérielle ; il s'agit de mettre en place de manière progressive une régulation des circulations de véhicules en fonction du classement de ces véhicules au regard de leur niveau d'émissions polluantes (mesure 13 de notre Plan pour la qualité de l'air).

La commune et la vallée sont donc prêtes à mettre en œuvre ces certificats : **nous demandons néanmoins, par mesure d'équité, que ce système de pastilles claires et lisibles soit étendu à l'ensemble des véhicules, y compris les poids lourds** ».

Contact : François-Régis Bouquin. fbouquin@chamonix.fr - 06 01 08 15 88